

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES en date du 26/05/2026

Objet du marché : **Location de matériel de viabilité hivernale pour la DIR Centre Ouest**

1. Préambule

Au moment de l'émission de chacun des bons de commande, le RPA exigera que tous les camions de location devront répondre aux normes EURO VI et avoir pour toute la durée de validité du marché une date de 1ère mise en circulation inférieure à 7 ans.

Une autre condition exigée consistera de la part du titulaire à la mise à disposition de camions et équipements de déneigement quasiment tous semblables dans leur catégorie, suivant les caractéristiques présentées au présent CCTP

2. Camions

- Camion 19 T version 4x2 ou 4x4, benne, pré-équipé pour recevoir saleuse et lame ou camion 26 T version chantier 6x4, Euro VI, plateau ou benne (les bennes ne seront pas la priorité), pré-équipé pour recevoir saleuse et lame
- Équipement hydraulique et plaque SETRA pouvant recevoir une lame bi-raclage de dimension de 3,60m et 4,00m
- Entraînement hydraulique par prise de force arrière moteur
- Boîte automatique ou robotisée
- Blocage de différentiel
- Pneumatiques lamélistés 315/80 – 22,5 adaptés à la neige (M+S)
- Chaînes neige automatiques (optionnel)
- Cabine confort rétroviseurs et pare-brise chauffants obligatoire
- Rétroviseur frontal
- Équipement de commande en cabine multiplexé accessible au chauffeur
- Équipement électrique, de signalisation et de radio :
 - 2 feux de route montés au niveau du pare-brise
 - 2 phares de travail
 - Équipement d'alimentation électrique pour dispositif de géolocalisation embarqué
 - Pré-câblage radio (antenne installée et alimentation à disposition pour poste radio)
- Panneau AK5 700 homologué et monté sur système basculant à relevage électrique
- Équipement lumineux :
 - 2 gyrophares orange sur cabine fixés aux extrémités droite et gauche
 - 1 feu à éclat bleu à l'avant (si ce dernier n'est pas visible à l'arrière), autrement 2 feux à éclat bleu (avant et arrière)
 - Prise de courant pour éclairage de gabarit de l'outil de déneigement ou inclus dans le MACH-SYSTEME
- Bandes blanches rouges et blanches, rétro-réfléchissantes, classe 2
- Équipement hydraulique
 - Débit hydraulique :
 - 20 l/minute pour les outils de raclage
 - 60 l/minute pour la saleuse
 - 6 sorties hydrauliques avant
 - 1 retour hydraulique avant
- Carrosserie :
 - libre pour le 26 Tonnes : benne ou bras hydraulique
 - imposée pour le 19 Tonnes : benne fixe à demeure

3. Saleuses portées

CAPACITE :

- 26 T : trémie hors dôme arasée de 8 m³ + 2 500 litres de saumure (ou 30 % environ de la capacité de la trémie)
- 19 T : trémie hors dôme arasée de 6 m³ + 2 000 litres de saumure (ou 30 % environ de la capacité de la trémie)
- 19 T : trémie hors dôme arasée de 5 m³ + 1500 litres de saumure (ou 30 % environ de la capacité de la trémie)

EPANDAGE :

- Extraction des matériaux par tapis ou vis sans fin avec système brise-mottes de sel
- Double asservissement automatique du dosage en fonction de la vitesse du véhicule et de la largeur
- Réglage de l'asymétrie d'épandage

ENTRAÎNEMENT :

- Par l'hydraulique du porteur

TREMIE :

- Trémie inox équipée de grille(s) à mailles fines résistant une fois verrouillée à un poids de 120 kg

STRUCTURE :

- Châssis, goulotte, tuyauterie et visserie-boulonnerie en inox, soudures en continues, crible galvanisé, dôme en acier inox, brise motte
- Échelle d'accès à la trémie avec rambarde et barreaux anti-dérapant, tout inox
- Rambarde escamotable du même côté que l'échelle, tout inox
- Bavette arrière de protection 1.2 m de largeur x 1.1 m de hauteur
- Minimum 2 phares de travail LED (pour contrôle visuel de l'épandage), 1 feu à éclat bleu
- Bandes biaisées rouges et blanches, rétro-réfléchissantes, classe 2
- Cuve de stockage de saumure latérale

BOITIER DE COMMANDE :

- Numérique multiplexé en cabine comprenant :
 - Marche/arrêt général : manuel / automatique
 - Marche arrêt signalisation
 - Marche arrêt phare de travail
 - Marche arrêt feu à éclat
 - Marche arrêt épandage
 - Marche arrêt saumure
 - Indicateur de position droite / gauche
 - Réglage de l'asymétrie
 - Réglage de la largeur d'épandage
 - Réglage de la densité de salage
 - Réglage en % de saumure
 - Dosage temporaire MAXI
 - Vidange – dépotage (dépotage avec disque d'épandage à l'arrêt)
 - Éclairage du boîtier
 - Alarme de défaut d'épandage du sel
 - Fusibles adaptés au boîtier (en remplacement)

EQUIPEMENT SAUMURE :

- L'équipement saumure devra comprendre à minima les aménagements suivants :
 - Capacité en saumure comprise entre 1500 et 2500 litres
 - Remplissage de la cuve par raccord mâle à cames D 50
 - Trop plein avec évent
 - Pompe à saumure asservie au dosage d'épandage du sel
 - Débit de la pompe permettant un épandage 70% sel / 30% saumure sur 10 m de large minimum
 - Pompe protégée en cas de fonctionnement à vide ou équipée d'un voyant « manque de saumure » au pupitre de commande intégrant un dispositif de coupure en cas de manque de sel dans la trémie
 - Dispositif d'aspersion de saumure sur les saieuses de 8 m³
 - Mise à l'air libre des bacs à saumure

REGLEMENTATION :

- Un certificat d'étalonnage datant de moins d'un mois sera demandé au titulaire et devra être fourni à la livraison du matériel
- L'ensemble des ESH loués devront avoir la RTI mentionnant la possibilité de l'utiliser avec ou sans lame de déneigement. Par conséquent, il devra être possible de déposer la lame
- La RTI des ensembles ESH loués devra être faite dans toutes les configurations d'utilisation possibles
- Les ensembles d'ESH devront répondre à la réglementation en vigueur correspondant aux engins de viabilité hivernale

4. Lames biaisées bi-raclage

ATTELAGE :

- Sur plaque SETRA universelle
- Béquilles de dépose
- Tablier polyéthylène avec bavettes anti-projection
- Graisseur sur toutes les articulations

DIMENSION :

- Largeur : 3,60 m à 4,00 m (défini au bon de commande)
- Hauteur : de 0,80 m à 1,30 m
- Oscillation centrale
- Orientation gauche / droite de 30 à 35°

- Lame d'usure caoutchouc en nombre suffisant sur la totalité de la durée du marché (fourniture à charge du titulaire)
- Lame d'usure acier spécial abrasion en nombre suffisant sur la totalité de la durée du marché (fourniture à charge du titulaire)

HYDRAULIQUE :

- Équipement, MACH-SYSTEME de préférence avec 7 coupleurs femelles de ½ comprenant :
 - 1 double effet pour le relevage avec position flottante
 - 1 double effet pour l'orientation
 - 1 double effet pour le changement hydraulique du racleur
 - 1 retour de fuite
 - Orientation hydraulique gauche / droite de 30 à 35°, levage hydraulique
 - changement hydraulique de raclage par vérins double effet
 - Sécurité en cas de choc par clapets hydrauliques
 - Fonction délestage de la lame
 - Une alimentation électrique pour l'alimentation des feux de gabarits de lame (optionnel)

SIGNALISATION :

- Signalisation aux normes du code de la route + bandes biaises rouges et blanches, rétro-réfléchissantes, classe 2 + tiges de gabarit LUMIPHOG

5. Mise en service des camions de location et de leurs équipement de déneigement

En complément à l'article « 7.5 Formation » du CCAP, la formation comprendra un volet « fonctionnement » sur tous les matériels ainsi qu'un volet « utilisation » comprenant également l'aide à la prise en main et à la maintenance courante.

Le titulaire mettra à disposition du demandeur d'un support papier dans chaque ESH loué sur l'utilisation du camion, celui de la saleuse et celui de la lame

A, le

Nom et signature du représentant de l'entreprise

Cachet de l'entreprise